

Procès Verbal ASSEMBLEE GENERALE 05 Octobre 2019
ASSOCIATION DES MAIRES DE LA HAUTE MARNE

Les élus du département se sont réunis *au complexe culturel de Nogent.*

Madame Anne-Marie NEDELEC a ouvert le bal, pour son second congrès en tant que Présidente de l'Association des Maires, avec un mot d'accueil, et a ensuite ouvert la partie statutaire.

Rappel des missions de l'Association des Maires de la Haute-Marne :

- **Organiser des formations**
- **Répondre concrètement aux Maires et Présidents d'EPCI** qui sollicitent un avis ou un conseil concernant les questions administratives, juridiques, techniques et financières ;
- **Diffuser toute information** touchant à l'exercice de la fonction de Maire ou de Président d'EPCI ;
- **Mettre en commun les expériences** de ses membres, acquises dans le cadre de l'accomplissement de leur mandat ;
- **Intervenir auprès du représentant de l'Etat** dans le département pour des difficultés rencontrées dans l'exercice du mandat et exercer un rôle de lobbying ;
- **Assurer une représentation pluraliste** des Maires et Présidents d'EPCI dans les organismes ayant vocation à donner un avis sur les questions relevant de la compétence des communes et des intercommunalités.

L'Association des Maires de la Haute-Marne est la seule à être reconnue d'utilité publique. En quelques chiffres :

- Seules **2 communes ne sont pas adhérentes** (Mennouveaux et Curmont)
- **+ de 85 % des communes font appel à nous**
- Pour la période d'octobre 2018 à septembre 2019, nous avons enregistré le nombre de **695 consultations.**

Les mouvements dans l'équipe :

Lauriane Doucet, notre juriste a quitté l'Association au 20 septembre, elle est **remplacée depuis le 16 septembre par Chloé Deniéport.**

Mélanie Menet, directrice, sera en congé maternité du 1^{er} novembre 2019 au 20 février 2020.

L'ANNEE 2018-2019

Ainsi, Madame la Présidente a effectué le bilan des actions menées par l'association depuis le dernier rendez-vous annuel, en exposant les 3 principaux axes de son intervention, à savoir :

1. LE SERVICE JURIDIQUE
2. LA FORMATION ET L'INFORMATION DES ELUS
3. LA REPRESENTATION DEVANT LES POUVOIRS PUBLICS

Avant toute chose, elle a rappelé que le **Conseil d'Administration** s'était réuni 4 fois depuis notre dernière Assemblée Générale (le 7 décembre 2018 puis les 21 mars, 13 juin et 09 septembre 2019).

Le Procès verbal de l'Assemblée Générale du 06 Octobre 2018 a, ainsi, été validé.

1. LE SERVICE JURIDIQUE

Axe majeur de l'Association, ce **service juridique de proximité** apporte aux Maires, Adjoints et Présidents d'E.P.C.I. des réponses concrètes et précises aux questions ayant trait à la gestion communale et intercommunale.

D'ailleurs, la Présidente a rappelé, à cette occasion, que l'Association **n'intervient ni dans le cadre du suivi de dossiers contentieux, ni dans celui de la gestion du personnel (compétence du Centre de Gestion) ou encore du montage de dossiers de subventions (compétence de la cellule Aide aux Communes du Conseil Départemental).**

Depuis le mois d'octobre 2018 à ce jour, près de **700 dossiers ont été traités par les services de l'Association**. Cette valeur reste finalement approximative car ne sont comptabilisés que les dossiers pour lesquels nous adressons une réponse formalisée. En effet, lorsque le problème posé ne soulève pas de réelles difficultés ou lorsque l'urgence le commande, nous tentons de vous répondre directement. **Néanmoins, la production d'un écrit permet de vous assurer une réponse au plus juste de vos attentes.**

Cette année encore, vos champs d'intervention ont englobé toutes les sphères du droit, nécessitant un besoin d'assistance et d'ingénierie juridique toujours plus accru. L'Association a donc apporté ses compétences dans des domaines très variés mais qui peuvent néanmoins être regroupées en trois grandes catégories :

- la **première, traditionnelle**, est constituée des **questions habituelles** qui peuvent se poser dans la vie quotidienne d'un élu local et portant notamment sur :
 - la propriété publique (déclassement, procédures de périls et de bien sans maître, ...) et la voirie publique (voies communales, chemins ruraux) ;
 - les pouvoirs de police du Maire (troubles de voisinage, épaves de véhicules, chats errants, chiens dangereux, élagage des végétaux,...) ;
 - les règles d'urbanisme (permis de construire, extension des réseaux, etc.)
 - la facturation de l'eau et de l'assainissement ;
 - la vie municipale ;
 - la règlementation funéraire et l'état civil ;
 - les baux des communes (baux ruraux, logement communal, etc.) ;
 - etc.

Pour ces questions, l'équipe s'efforce de respecter des **délais brefs**, n'excédant, dans la mesure du possible, **pas plus d'une semaine**.

- la **seconde catégorie** de problématiques a trait à **des sujets liés à l'intercommunalité**. Il s'est agi pour l'essentiel de questions relatives :
 - aux transferts de compétences et aux mises à disposition de biens;
 - aux PLUi et à l'exercice de la compétence scolaire/périscolaire
 - aux modifications statutaires ;
 - aux incidences financières et fiscales des transferts de compétences ;
 - à la dissolution des syndicats ;
 - aux pouvoirs de police du Président de l'EPCI.

Enfin le **troisième domaine**, dans lequel intervient votre service juridique, s'inscrit dans des **missions d'appui et d'expertise au soutien des projets de territoire** tels que :

- les marchés publics et les délégations de service public, notamment suite à la dématérialisation obligatoire depuis le 1^{er} octobre 2018 ;
- l'aide à la résolution de cas complexes ;
- la gestion du précontentieux.

Cette dernière catégorie tend à se développer. Le besoin d'ingénierie est tel qu'un renforcement sera sans doute un jour nécessaire.

L'Association des Maires de la Haute-Marne est agréée par arrêté ministériel en tant qu'organisme de formation pour les élus locaux, ce qui vous permet, en qualité d'élus, de faire prendre en charge par le budget communal vos frais de formation.

Pour information : notre Association est intervenue auprès du Ministre Lecornu afin que le recours au DIF (droit individuel à la formation) soit plus accessible. Le système actuel est particulièrement complexe de sorte qu'il est finalement très peu mobilisé par les élus locaux et que le fonds alimenté par leurs cotisations est largement sous-employé.

Précision : notre agrément a été renouvelé le 11 février 2016, pour une durée de 4 ans. **La procédure de renouvellement est en cours pour février 2020.**

L'association s'est fixée comme objectif d'apporter la connaissance requise aux élus pour leur permettre le bon accomplissement de leurs missions. Les différentes sessions se déroulent sur des sites décentralisés dans le département, elles sont conduites par des intervenants de qualité. Les thèmes abordés sont proches des préoccupations des élus.

1) Sur le plan des réunions

a. Réunion de formation

Cette année encore, l'Association a tenu à mettre en place, au travers des interventions de Rémy CLOUET, Christophe ROBERT et Danielle SYLVESTRE, des formations touchant au plus près à la gestion communale et intercommunale, telle :

- Le budget
- La législation funéraire
- Les troubles de voisinage
- Le bilan de fin de mandat et la communication en période préélectorale

L'association a enregistré une participation de 270 élus sur ces quatre formations.

DATE	LIEU	FORMATION	INTERVENANT	NB ELUS
05/12/2018 06/12/2018	NOGENT EURVILLE-BIENVILLE	Législation Funéraire	Danielle Sylvestre	62
26/02/2019 14/03/2019	NOGENT EURVILLE-BIENVILLE	Budget et loi de finances	Remy Clouet	50
17/05/2019	NOGENT CHAMOUILLEY	Les troubles du voisinage	Christophe Robert	114
19/09/2019 23/09/2019	NOGENT CHAMOUILLEY	Le bilan de fin de mandat et la communication en période préélectorale	Remy Clouet	44

Nous aborderons nombre de sujets en 2020 en prévision et à l'issue des élections municipales (préparation des élections, budget, fonctionnement du conseil municipal et attributions, pouvoirs du maire, responsabilité civile et pénale des élus, initiation aux marchés publics, etc.).

b. Réunions d'information

Votre Association a également organisé des réunions d'information.

Il s'agissait en partenariat avec :

- **La DDFIP: le prélèvement à la source sur les indemnités de fonction des élus locaux;**
 - **Le conseil départemental : présentation de son nouvel outil SIG ;**
 - **La Préfecture : la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, les bonnes pratiques en matière de dotations, le répertoire électoral unique et l'organisation des élections européennes, et le nouveau code de la commande publique ;**
 - **Les entreprises de l'eau : le tarif de l'eau et l'évolution des pratiques.**
- + Deux réunions d'informations sur les statuts de l'Association et l'évolution des périmètres à compter de 2020.**

L'Association a enregistré une participation globale de 286 personnes.

Une réunion d'information en partenariat avec EDF se tiendra le 15 octobre prochain au Centre de l'ANDRA et sera suivie d'une visite du site.

L'association en profite pour remercier pour remercier :

- **Monsieur Jean BOZEK – Maire d'Eurville-Bienville**
- **Monsieur Eugène PEREZ – Maire de Chamouilley**
- **Monsieur Patrick VIARD – Maire délégué de Brotttes**
- **Madame Anne-Marie NEDELEC – Maire de Nogent**

Pour avoir mis régulièrement gracieusement à la disposition de l'Association des maires leur salle et leur personnel pour la tenue de ces réunions.

2) Sur le plan des publications

1) *Le bulletin des maires et de l'intercommunalité*

L'Association poursuit la parution de votre périodique

« Le bulletin des maires et de l'intercommunalité » propose un aperçu de l'actualité législative et réglementaire. Il est possible d'y retrouver un point sur l'actualité, l'analyse d'une question juridique, les principales nouveautés réglementaires et législatives, le relais d'initiatives locales et l'actualité de l'Association des Maires. Les différents sujets abordés dans cette publication sont très largement inspirés par les questions récurrentes traitées au cours des semaines écoulées. Ce mensuel d'information est édité **10 fois par an**.

2) *Le site internet*

Le site Internet est un outil à votre service. C'est pourquoi, nous accueillons toujours avec intérêt vos suggestions pour le développer et l'optimiser afin qu'il corresponde le mieux possible à vos attentes et qu'il devienne pour vous un outil de communication indispensable.

Réactive à l'actualité ou anticipant sur une réforme annoncée, notre structure tend à demeurer la voix départementale privilégiée à travers laquelle s'expriment réactions, critiques, et propositions constructives des élus.

Votre Association assure une mission de représentation en étant une *interface avec les pouvoirs publics*.

Reconnue d'utilité publique, l'Association est l'interlocuteur officiel représentant les Maires envers les pouvoirs publics et assure un relais permanent auprès des Services de l'Etat, de l'AMF Paris, des parlementaires pour défendre les intérêts communaux et intercommunaux.

Sa représentativité en fait un interlocuteur incontournable des pouvoirs publics. Apolitique et pluraliste, l'Association des Maires de la Haute Marne est une force de proposition et de représentation vis-à-vis des pouvoirs publics.

A cet égard, **soucieuse de la bonne représentation des collectivités dans ces diverses commissions**, l'Association des Maires de la Haute-Marne est particulièrement vigilante sur ses désignations, **et remercie l'ensemble des élus, qui y participent et nous rendent compte de leurs observations**.

Représentation de l'association :

S'agissant des réunions Cantonales : l'Association a été invitée et donc représentée lors de 9 assemblées générales cantonales.

Concernant les réunions Nationales : les membres du Conseil d'Administration et la Présidente ont également représenté votre Association lors des diverses réunions et commissions de l'AMF.

Et bien sûr, notre participation au Congrès National, dont nous assurons entièrement la logistique. Il aura lieu les 19, 20 et 21 Novembre prochain.

CONCLUSION

La Présidente ne pouvait terminer sans évoquer **les partenariats financiers** qui nous permettent de maintenir notre activité à ce haut niveau. En premier lieu, **avec des partenaires privés, comme ENEDIS, GRDF, la Caisse d'Epargne, GROUPAMA, EDF, et depuis cette année Accès bureautique**, qui confortent l'assise de notre périodique, ou de nos manifestations, et dont je souhaiterais saluer l'action. Par suite, **le partenariat majeur avec le Conseil Départemental**, qui permet à notre Association de demeurer une véritable force de proposition et d'action en faveur de tous les élus du département.

Madame la Présidente a clôturé ce rapport moral en adressant, en votre nom, nos francs, cordiaux et fraternels **remerciements à nos collègues Conseillers Départementaux, et tout particulièrement, au Président Nicolas LACROIX pour son indéfectible soutien à l'action de votre Association au bénéfice de l'ensemble de ses adhérents**.

Le Trésorier, Philippe Fréquelin, a ensuite présenté le rapport de gestion comptable.

L'Association a clôturé les comptes de son exercice comptable le 31 décembre 2018 et, comme à l'accoutumée, la durée de cet exercice a été de 12 mois.

Les méthodes d'évaluation et de présentation utilisées pour l'établissement et la présentation des comptes annuels sont identiques à celles appliquées l'exercice précédent.

COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE 2018

ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT

- 1) les produits d'exploitation ont diminué de 7 914€, les variations importantes concernent :
 - baisse de la convention avec le CDG52 (suite à son arrêt) de 8 820€ pour s'élever à 787€ en 2018 contre 9607€ en 2017
 - baisse de 6 370€ des locations immobilières pour s'élever à 7 000€ en 2018 contre 13 370€ en 2017
 - baisse de 5 660€ des remboursements de charges locatives pour s'élever à 487€ en 2018 contre 6 147€ en 2017
 - baisse de 3 481€ de la participation au congrès national pour s'élever à 8 059€ en 2018 contre 11 540€ en 2017
 - baisse de 1 946€ des subventions d'exploitation pour s'élever à 78 943€ en 2018 contre 80 889€ en 2017
 - hausse de 11 403€ des recettes de participation au congrès départemental pour s'élever à 16 233€ en 2018 contre 4 830€ en 2017
 - hausse de 2 100€ des cotisations des communes pour s'élever à 125 574€ en 2018 contre 123 474€ en 2017
 - hausse de 4 160€ des participations aux journées de formation pour s'élever à 9 105€ en 2018 contre 4 945€ en 2017
 - stabilité des cotisations EPCI à 12 439€
- 2) les autres achats et charges externes ont diminué de 22 420€ du fait principalement de :
 - baisse de 30 600€ des honoraires pour s'élever à 37 724€ en 2018 contre 68 324€ en 2017
 - baisse de 2 518€ des frais de congrès national pour s'élever à 11 608€ en 2018 contre 14 126€ en 2017
 - baisse de 1 040€ des frais de réunion d'arrondissement pour s'élever à 1 752€ en 2018 contre 2 792€ en 2017
 - baisse des petits équipements de 998€ (pas de dépense de petits équipements en 2018)
 - baisse des frais EDF GDF EAU de 986€ pour s'élever à 4 589€ en 2018 contre 5 575€ en 2017
 - baisse de 1 255€ des frais postaux et de télécommunications pour s'élever à 6 839€ en 2018 contre 8 094€ en 2017
 - baisse de 661€ des assurances pour s'élever à 1 559€ en 2018 contre 2 220€ en 2017
 - hausse de 5 529€ des frais de formateur pour s'élever à 8 198€ en 2018 contre 2 669€ en 2017
 - hausse de 4 956€ des frais de congrès départemental pour s'élever à 17 404€ en 2018 contre 12 448€ en 2017
 - hausse de 1 196€ des frais de missions et réceptions pour s'élever à 1 324€ en 2018 contre 128€ en 2017
 - hausse de 1 167€ des frais de repas journées de formation pour s'élever à 3 287€ en 2018 contre 2 120€ en 2017
 - hausse de 1 124€ des fournitures administratives pour s'élever à 4 192€ en 2018 contre 3 068€ en 2017
 - hausse de 590€ des dons pour s'élever à 920€ en 2018 contre 330€ en 2017
 - hausse de 461€ des travaux d'entretien sur l'immeuble pour s'élever à 7 709€ en 2018 contre 7 248€ en 2017
- 3) le poste salaires et charges sociales progresse de 38 280€ pour s'élever à 118 694€ en 2018 contre 80 414€ en 2017
- 4) le poste impôts et taxes diminue de 534€ pour s'élever à 7 560€ en 2018 contre 8094€ en 2017
- 5) les dotations aux amortissements et provisions diminuent de 562€ pour s'élever à 4498€ en 2018 contre 5 060€ en 2017
- 6) le résultat d'exploitation est déficitaire de 28 979€
- 7) le résultat financier baisse de 34€ pour s'établir à 846€
- 8) le résultat net est un déficit de 28 133€

Suite à la décision du conseil d'administration du 21 mars 2019, le solde de l'opération « annuaire », soit 7 272.10€, est imputé en totalité cette année.

ANALYSE DU BILAN

- 1) les créances à recouvrer s'élèvent à 44 187€ contre 5 250€ en 2017 (le solde de la subvention du conseil départemental a été encaissé début d'année 2019)
- 2) légère hausse des dettes à hauteur de 36 996€ contre 33 162€ en 2017

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le déficit de l'exercice, soit 28 133.46€, de la façon suivante :

Au compte de report à nouveau portant ce compte de 204 020.26€ à 175 886.80€.

PREVISIONS POUR L'EXERCICE 2019

Hausse des loyers (tous les bureaux sont loués) pour un montant de 26 100€ annuel + remboursement des charges locatives (pour Losange uniquement)

Un nouveau partenaire (Accès Bureautique) en 2019

Un nouveau partenaire bancaire en 2020 (négociations en cours)

TEXTE DES RÉSOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 05 OCTOBRE 2019

PREMIERE RESOLUTION

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'approuver le rapport moral de l'exercice 2018-2019.

DEUXIEME RESOLUTION

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'approuver les comptes de l'exercice 2018 et de donner quitus au conseil d'administration de sa gestion.

TROISIEME RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport spécial du commissaire aux comptes, il est proposé à l'Assemblée Générale de donner quitus au commissaire aux comptes de sa mission.

QUATRIEME RESOLUTION

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'affecter le déficit de 28 133,46 € au compte report à nouveau.

CINQUIEME RESOLUTION

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'approuver les modifications statutaires telles qu'exposées et d'autoriser le porteur de copies ou d'extraits certifiés conformes des présentes à accomplir toutes formalités légales ou administratives dont il pourra être requis.

Toutes les résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

Une fois les comptes pour l'exercice de l'année approuvés, la Présidente a clôturé la partie statutaire.

Mme NÉDÉLEC a ensuite accueilli les personnalités puis ouvert les travaux sur le thème : « L'avenir de nos collectivités au lendemain du Grand Débat ».

Ce sujet s'imposant de lui-même, elle a évoqué les différentes actualités. Elle est d'abord revenue sur le début du quinquennat, expliquant que celui-ci avait fortement malmené les élus qui s'étaient souvent sentis méprisés par l'exécutif à travers l'absence totale de concertation et la brutalité des décisions qui les impactaient. Elle a ensuite évoqué le Grand Débat qui avait permis à tous, et notamment aux élus, de formuler leurs revendications : assouplir la loi NOTRe, maintenir des services publics de proximité, garantir la libre administration, définir et assurer un véritable statut de l' élu local. A la suite, le projet de loi « Engagement et Proximité » était censé corriger les irritants de la loi NOTRe mais il demeure un problème de méthode, un problème de timing et des propositions qui témoignent d'une méconnaissance des réalités locales. La présidente a également évoqué les regroupements des centres de finances publiques ainsi que les créations de Maisons France Services, expliquant que, bien que ces propositions soient louables, elles se heurtent, une nouvelle fois, aux réalités du terrain. Les choix de périmètres s'avèrent, en effet, peu cohérents, et il existe de grandes craintes quant à la pérennité du service... Sur le sujet de la fiscalité locale, la compensation de la suppression de la taxe d'habitation ne tiendrait pas compte de l'évolution des valeurs locatives engendrant ainsi une perte de 250 millions d'euros par an pour le bloc communal. Enfin, elle a évoqué la situation dramatique du manque de médecins sur le territoire qui s'oppose pourtant à un refus obstiné de l'Etat de mettre en place toute mesure dirigiste pour leur installation.

La parole a ensuite été laissée à l'assemblée.

Interrogé par Stéphane EMERAUX, maire de Marnay-sur-Marne sur les assouplissements de la loi NOTRe induits par le projet de loi « Engagement et proximité », le Président LARCHER a souligné que le projet de loi entendait remettre le maire au cœur du fonctionnement de l'intercommunalité. Aujourd'hui, seule la moitié des intercommunalités fonctionne bien et un quart pourrait fonctionner une fois ajusté. Néanmoins, dans le quart restant, il existe un fort sentiment de dépossession des maires. C'est pourquoi, le projet de loi entend mettre en place plusieurs mécanismes pour y remédier : l'instauration d'un conseil des maires, voué à être un lieu où l'on prépare les décisions des maires, une potentielle suppression des compétences optionnelles des intercommunalités, dans une volonté de simplification, la possibilité d'une organisation par pôle dans les grandes intercommunalités où le maire retrouverait autorité sur les services de l'EPCI quand cela concerne sa commune, ou encore la différenciation entre les collectivités en matière d'eau et d'assainissement notamment, la réponse unique n'ayant aucun sens en raison des différences territoriales. De même, le projet de loi permettrait, de manière plus simple de redécouper un EPCI ou, lorsque cela ne correspond pas au bassin de vie, de quitter un EPCI, sous réserve que les EPCI de départ et d'accueil formulent leur accord. Le préfet n'interviendrait plus dans ce cas. Enfin, le projet de loi entend réaffirmer le droit contraventionnel des maires, en matière d'ordures par exemple, seulement une plainte sur cinq étant actuellement suivie en justice. Il a ensuite affirmé que le texte devrait être applicable pour les prochaines élections municipales.

Guy URSHEL, maire d'Ageville, a soulevé la problématique du transfert obligatoire de la compétence eau et assainissement, en vertu de la loi NOTRe, d'ici au 1er janvier 2020. Il souhaiterait qu'un moratoire soit pris dans l'attente de la loi « Engagement et Proximité ».

Le Président LARCHER a alors indiqué qu'il existe une possibilité, pour ceux qui sont déjà engagés, de subdéléguer la compétence en accord avec la communauté ou le groupement de communes. Les sénateurs vont prôner le décalage de l'application de la loi NOTRe sur ce point, allant dans le sens de ce que souhaitent les rapporteurs, bien que le gouvernement n'y soit pas favorable.

Charles Guené, Sénateur, a ensuite ajouté qu'il s'agissait d'un problème prégnant dans le département. Le projet de loi devrait permettre plus de souplesse afin que la compétence soit exercée à géométrie variable. Il ne s'agit pas, pour autant, de tout détricoter.

Sur ce point Christine Guillemly, Vice-Présidente de la Région Grand-Est, a souhaité prendre la parole et a expliqué que les communautés d'agglomération avaient dû prendre la compétence alors qu'elles ne le souhaitaient pas nécessairement. Elles voudraient conventionner avec les communes pour subdéléguer la compétence à des groupements de commune mais la préfecture s'y oppose.

Gérard LARCHER, pour clore ce sujet, a alors indiqué que le texte serait voté, au mieux, au 17 décembre et que certaines préfectures avaient déjà suspendu l'envoi de tels courriers en l'attente.

Jean-Marie WATREMETZ, maire de Juzennecourt, s'est ensuite exprimé pour aborder, dans le cas des intercommunalités, les questions de responsabilité et d'autorité. Le projet de loi permettrait au maire de retrouver autorité dans certains secteurs, pourtant, qui sera responsable ? La responsabilité restera-t-elle toujours au président de l'EPCI ?

Gérard LARCHER a répondu qu'en l'état actuel, il manquait, dans le projet de loi, des dispositions portant sur cette responsabilité. Il y a un grand besoin de revoir la loi Fauchon de 2000 afin de l'ajuster à la réalité de l'organisation communale et intercommunale car elle préexiste à la création des communautés. La loi prévoit déjà que le maire puisse demander au président de l'intercommunalité, quand il est question d'une compétence obligatoire ou facultative, à avoir autorité quand cela concerne le territoire de sa commune. Il ne faudrait donc pas qu'une nouvelle disposition provoque des dysfonctionnements dans la relation entre la commune et l'intercommunalité.

Patrice VOIRIN, maire de Froncles, a souhaité interpeller le Président LARCHER sur la crise majeure de la médecine. Il s'est fait le porte-parole de l'ensemble des maires présents et a exprimé leurs inquiétudes. Il expliquait ainsi qu'il est nécessaire de prendre le sujet avec sérieux en raison de la catastrophe majeure qui se prépare.

Gérard LARCHER a relevé que la situation était critique en expliquant que près d'un département sur deux se situait en zone sous-dense. Plusieurs mesures ont déjà été prises dont notamment celle qui vise à envoyer en priorité les internes de 3ème cycle en zone sous-dense afin que naissent en eux le désir de s'ancrer dans le territoire. Se pose alors la question des moyens à mettre en oeuvre désormais : la coercition ? un fort engagement fiscal ? La création de Maisons de Santé Pluriprofessionnelles ne suffit pas. Le mode d'exercice de la nouvelle génération est différent : volonté d'installation en groupe, qualité de vie... Seuls 19% des médecins fraîchement diplômés s'installent en première intention.

Nicolas LACROIX, Président du Conseil Départemental, a poursuivi en expliquant que le Pacte de Cahors qui plafonne à 1,1% d'augmentation par an les dépenses de fonctionnement, empêche de mettre les moyens sur une politique dans laquelle le département souhaite intervenir rapidement. De même, la loi ne permet pas d'intervenir auprès des structures privées, cette intervention étant assimilée à du développement économique. Toutefois, certaines mesures ont déjà été mises en place concernant, notamment, le logement des médecins. De plus, le projet E-Meuse santé, dont bénéficie la Haute-Marne, constitue déjà un pas et permettra de régler quelques difficultés.

Bérangère ABBA, députée, poursuivant sur ce sujet, a indiqué que dans les 173 dispositions de l'agenda rural, certaines traitent de la santé.

A la sollicitation de Charles ROQUIS, maire de Malaincourt-sur-Meuse, quant au problème grandissant d'insécurité des maires, Bérangère ABBA a souhaité expliquer que le projet de loi Engagement et Proximité entendait redonner au Maire des pouvoirs de police et lui offrir un accompagnement juridique à travers, notamment, la protection fonctionnelle. Il est nécessaire de réinstaurer le respect de l' élu dans le temps et le dialogue.

Monsieur LARCHER a rappelé les résultats de la dernière enquête effectuée auprès de 4000 maires (soit environ 12% des maires de France): 92% d'entre eux auraient subi des agressions, 55% n'auraient pas porté plainte et seule 1 plainte sur 5 aurait vu un aboutissement judiciaire. Le parlement se doit d'interpeller l'exécutif à ce sujet. Le problème se situe également dans la non-exécution des décisions de justice, provoquant ainsi un manque de confiance. Il est rejoint sur ce point par Monsieur François CORNUT-GENTILLE, député, qui explique que souvent, les maires ne portent pas plainte car ils se doutent que celles-ci ne verront pas de suite. Il y a aujourd'hui un manque fort de confiance en la justice.

Madame la Préfète a souhaité souligner qu'en matière de violence faite aux élus, un mail a été transmis afin d'inciter les maires à porter plainte dès les premières violences. La Préfecture s'engage à ce que ces violences soient dénoncées et que ces questions soient prises à bras le corps avec le procureur de la République.

Jean BOZEK, Maire d'Eurville-Bienville, a souhaité revenir sur la qualité d'officier de police judiciaire du maire. Il a ainsi expliqué que certains gendarmes refusaient d'intervenir et renvoyaient certaines affaires au maire puisque la distance de déplacement était trop grande. Que peut faire le maire en pareille situation ?

Charles GUENE a répondu en expliquant qu'est prévue dans le texte la possibilité pour le maire de dresser certaines contraventions simples. Depuis une vingtaine d'années, les liens se sont rompus progressivement entre les services de gendarmerie et le maire. Il y a donc des tentatives de rapprochement. Le projet de loi est un début et doit permettre d'aller plus loin.

Bruno SIDO, sénateur, a évoqué le problème des décrets d'application qui détricotent ce que fait la loi. Il a indiqué que les parlementaires travaillaient sur un triptyque loi constitutionnelle, loi organique, loi ordinaire ayant pour but de rendre impossible qu'un décret dise l'inverse de ce que dit la loi.

Rebondissant sur ces questions, François CORNUT-GENTILLE a indiqué que le système de sécurité hérité du passé n'était désormais plus adapté en raison des mutations par le haut, avec la création de mafias dotées de réseaux nationaux et internationaux, et par le bas, avec la montée en puissance des incivilités. C'est l'outil qui n'est pas adapté, qu'on augmente ou non les effectifs.

Sur les questions relatives à l'ingénierie territoriale posées par Eric KREZEL, Maire de Ceffonds, le Président LARCHER a expliqué que le Parlement avait voté la création de l'Agence Nationale de la Cohésion Territoriale destinée à conseiller et soutenir les collectivités territoriales et leurs groupements dans la conception, la définition et la mise en œuvre de leurs projets. Pour autant, il ne faut pas que ces missions s'effectuent en doublon avec celles des départements qui, pour un tiers d'entre eux, ont déjà mis en place une ingénierie territoriale.

Poursuivant, Nicolas LACROIX a indiqué que le Conseil Départemental pouvait venir en appui dans les différents projets, par exemple en matière de voirie ou encore d'eau et d'assainissement. Il a ainsi expliqué qu'il y avait besoin d'une vraie politique territoriale sur le futur parc national et qu'une économie de proximité devait être créée. Selon lui, il faut souvent travestir la loi pour arriver à intervenir sur une demande où le département est largement attendu. Malgré la loi NOTRe, il est indispensable de pouvoir répondre favorablement à toutes les attentes formulées sur le territoire et, notamment, aux attentes économiques.

Nicolas LACROIX et Bérangère ABBA ont ensuite évoqué l'expérimentation de la Collectivité Européenne d'Alsace à qui ont été accordées des compétences spécifiques. La députée a poursuivi en expliquant que, bien que ce soit un droit différent qui s'y applique, cette expérimentation démontre une préfiguration du droit à la différenciation. S'ouvre pour les collectivités une possibilité de se saisir de compétences lorsqu'elles le désirent et qu'elles en ont la possibilité. Il s'agira de s'adapter aux besoins de chaque territoire, comme pour les MFS où le prérequis est de une MFS par canton, adaptable ensuite en fonction de la situation.

Christine GUILLEMY a ensuite souhaité ajouter que le pacte de la ruralité permet à la région de mettre des moyens d'ingénierie à disposition. La région et le département se doivent de travailler en complémentarité dans ce mille-feuille administratif, il ne s'agit pas de substituer une collectivité à une autre. La loi doit permettre d'expérimenter et d'innover en modifiant la loi NOTRe sans, pour autant, la changer complètement.

Selon Charles GUENE, la porte d'entrée est la solidarité territoriale, compétence confiée au département mais qui pour autant, ne dispose d'aucun contenu.

Jean-Michel RABIET, Conseiller départemental, a ensuite évoqué les disparités de ressources et richesses entre les communes. Afin de les effacer, les intercommunalités ont mutualisé les impôts sans pour autant mutualiser les richesses des communes.

A cette question, Charles GUENE a indiqué que le système fiscal n'avait pas évolué depuis plus d'un demi-siècle alors qu'il y a eu de nombreux changements et que désormais, les ressources sont éparées. On continue, avec ce système, à attribuer des financements sur des territoires qui ont leurs propres ressources puis les dotations sont faites à la population, mais les critères n'ont pour autant pas changé. Il est nécessaire de déterritorialiser les ressources tout en gardant un impôt local afin de maintenir le lien avec la commune. La péréquation mise en place est aujourd'hui bloquée (30% de la DGF, pacte de Cahors): la péréquation verticale continue, mais pas la péréquation horizontale. Il est indispensable de réinventer des critères pour revoir les charges de chaque collectivité.

La réforme actuellement mise en place devrait s'échelonner jusqu'en 2026 où il y aura de nouvelles valeurs locatives. Pour autant, on ne parle pas de réformer le système fiscal. Cela sera très long mais apparaît comme nécessaire.

Le Président LARCHER a ensuite expliqué que le 1er ministre s'était engagé, lors du dernier Congrès National des Maires, sur une réforme des dotations devenues obsolètes. Toutefois, rien n'a été fait. Il a ajouté que la péréquation volontaire entre les départements, dont la Haute-Marne est bénéficiaire, est une bonne initiative.

Michel BOULEE, Maire de Suzannecourt, a souhaité revenir sur la mise en place des consignes de bouteilles plastiques, projet ayant été rejeté à la majorité par les membres du Sénat.

Bérangère ABBA a expliqué que ce projet nécessitait d'être retravaillé. A l'Assemblée Nationale, il a été décidé d'inverser l'examen du projet de loi sur l'économie circulaire et celui du projet de loi Engagement et Proximité

pour que ce dernier soit adopté avant les municipales de 2020 et pour se donner le temps de réfléchir sur le premier.

Gérard LARCHER a ensuite répondu que le texte avait été rejeté en raison de sa précipitation. Toutefois, les préoccupations touchant à l'économie circulaire, aux déchets et aux plastiques, constituent un sujet majeur dans le monde entier. Il faut faire changer les modes de consommation « L'écologie punitive d'en haut divise, l'écologie qui part d'en bas rassemble ».

Elodie DEGIOVANNI, Préfète de la Haute-Marne, a elle-aussi pris la parole.

Madame la Préfète a soulevé que les maires étaient le visage, le cœur et l'esprit des 426 petites républiques que constituent les communes. La fonction d'élu implique un degré de responsabilité et de difficulté encore inégalé dans la longue histoire communale française. Les maires ont un devoir plus fort que tous les représentants et sont exposés très fortement.

Pour autant, ils bénéficient aussi de droits que l'Etat s'attache à garantir.

Pour notre département, cela se traduit notamment par :

- La stabilisation de la DGF du bloc communal haut-marnais à 55 millions d'euros ;
- L'octroi de deux fois plus de DETR qu'en 2014 soit 12 millions d'euros ;
- La mise en place d'une réforme fiscale locale avec une compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation : l'équipe de la DDFIP est à la disposition des maires pour leur en expliquer les modalités et détails ;
- La création d'un Parc National qui naîtra dans quelques semaines et dont la Haute-Marne sera le cœur. Le projet de territoire qui en découlera sera un outil fédérateur pour les communes ;
- La priorité que l'Etat territorial donne à son rôle de conseil ;
- Le projet de loi engagement et proximité destiné à faciliter l'exercice des missions, simplifier la conduite de projet, renforcer les pouvoirs de police des élus locaux
- Le projet de loi 3D pour Décentralisation, Différenciation et Déconcentration afin de moderniser, sécuriser et dynamiser les capacités d'actions respectives et les coopérations à venir dans une logique révolutionnaire ;
- La création d'un réseau de Maison France Services afin d'articuler au plus juste et au plus efficace sur la base d'un bouquet minimal de services qui pourra être enrichi en fonction des particularités des territoires ;

Elle a ensuite souhaité insister sur trois points d'avenir :

- Le rapprochement des communes et l'engagement de la Haute-Marne dans une nouvelle vague de créations de communes nouvelles. Il s'agit d'un prérequis qui permet d'avancer pour défendre son identité ;
- L'élaboration conjointe d'une stratégie globale en faveur de l'eau
- La consolidation des relations de confiance entre la préfecture et les communes. Madame la Préfète considère que d'autres réussites sont à venir. Elle explique ainsi avoir vu le département se transformer sous ses yeux et un climat nouveau apparaître.

Elle a conclu sur ces mots : « La terre de haute marne est talentueuse et courageuse » puis a souhaité beaucoup de gourmandise, d'allégresse et de jubilation aux maires dans leurs fonctions, projets et actions, reprenant ainsi un adage cher à Jacques Chirac.

Enfin, le Président du Sénat, Monsieur Gérard LARCHER a souhaité conclure les travaux sur quelques réflexions.

Il a ainsi d'abord cité le Général DE GAULLE « personne n'est plus convaincu que moi que la France est multiple et c'est là notre génie ». Selon lui, cette citation rappelle que dans la conception de l'administration et de la législation, il faut être en capacité de voir de manière différente selon le territoire, sans pour autant porter atteinte au caractère « un » de l'Etat. Il ainsi expliqué que dans le processus de métropolisation et de financiarisation, les communes rurales ont été oubliées.

Depuis, une partie des citoyens a l'impression de ne plus être partie prenante dans la République. Beaucoup ne croient plus le gouvernement. Il est indispensable de retrouver cette confiance. Les élus locaux sont le soubassement de la confiance. « La république est incarnée par la commune où l'on fait communauté. ». La commune est ainsi responsable d'être « communauté » au national. Il est nécessaire de s'engager et de se réengager.

L'année 2018 aura été marquée par la détérioration des relations entre les collectivités territoriales et l'Etat. Cela s'est démontré notamment à travers l'échec de la conférence nationale des collectivités territoriales. Pourtant, lors de la crise, ce sont les élus des communes qui ont aidé la République à tenir.

Demain, il faut aller vers une inversion de la verticalité. Selon SIEYES « la confiance vient d'en bas, l'autorité viendra d'en haut, et de surcroît ». Dans le texte de décentralisation, il faut inverser la manière de décider. Il faut réviser la méthode de la subsidiarité en créant une subsidiarité inversée. Il faut de la détermination et de la décision. Pour les maires des communes rurales, cela signifiera beaucoup.

Souhaitant lui aussi rendre un hommage au Président CHIRAC, il a indiqué que notre pays avait besoin de retrouver une dimension d'humanité et de proximité dans la vie publique.

Cette matinée de débats s'est achevée autour d'un cocktail offert par la Ville de Nogent, suivi du déjeuner proposé par l'Association sur le thème du Bal des Maires.

